

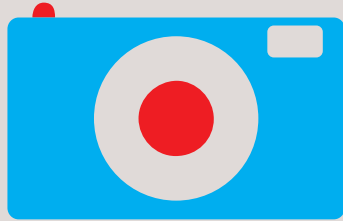
CONCOURS PHOTOS

BESANÇON

AU JOUR LE JOUR/REGARDS PERSONNELS



Règlement du concours photos organisé par Studio 1517 en partenariat avec Besançon Tourisme et Congrès



Besançon
Tourisme  et Congrès



PRÉSENTATION

Dans le cadre du prochain lancement d'un calendrier photographique perpétuel (City calendrier) consacré à Besançon et à sa région, Studio 1517 (www.studio1517.com) en partenariat avec Besançon Tourisme et Congrès organise un concours de photographies du 12/03/2013 au 05/05/2013 sur le thème: Besançon au jour le jour / Regards personnels.

L'objectif de ce concours est avant tout de mettre en valeur les talents photographiques amateurs du territoire dont les photographies sont susceptibles d'être publiées dans le City Calendrier Besançon.

Le City Calendrier Besançon est un produit d'édition original et qualitatif, édité à 5 000 exemplaires et largement diffusé auprès des librairies, rayons livres, maisons de presse et kiosques, offices de tourisme ou encore auprès des collectivités (Villes, Communautés d'agglomération, de communes ou urbaine, CCI...) et des entreprises (vente directe). Le City Calendrier sera également disponible sur le site de vente en ligne www.studio1517.com, sous sa forme papier et le cas échéant en version numérique.

2

PARTICIPATION

Le concours s'adresse exclusivement aux photographes amateurs. La participation au concours induit explicitement que le participant se considère comme photographe amateur et qu'il ne pourra en aucun cas prétendre au statut de photographe professionnel dans ce cadre. Chaque photographe est invité à proposer autant de prises de vues qu'il le souhaite de Besançon ou de ses alentours, sur l'un ou plusieurs des thèmes suivants :



- > l'architecture et les monuments historiques
- > le patrimoine urbain et rural
- > ma ville, mon quartier
- > les événements et la vie culturelle
- > la vie économique
- > l'eau, la rivière, les thermes
- > la nature, les parcs
- > la nuit et les lumières
- > l'insolite et les clins d'oeil
- > une ville en mouvement

Les photographies proposées dans le cadre du concours peuvent être réalisées durant la période du concours ou être issues des fonds personnels des participants.

Ce concours est interdit aux membres du jury ainsi qu'à leur famille.

3

CARACTÉRISTIQUE DES PHOTOGRAPHIES

Les photos peuvent être en couleur ou en noir & blanc.
Taille des photos : minimum 2500 pixels de large par 1500 pixels de haut à 300 DPI.
Prévoir bords perdus (5mm) pour la réalisation de la maquette.
Format numérique : Optimal .tiff ou .jpeg non compressé.
Profil Adobe RVB 1998.

Les visuels devront impérativement être calés initialement par son auteur avec écran équilibré. L'agence réalisant le City calendrier n'effectuera aucun calage colorimétrique et/ou de contraste sur les photographies livrées.

Les photographies pourront être déposées à partir du 12/03/2013 et jusqu'au 05/05/2013 minuit sur la page facebook du concours (ConcoursPhoto1517Besançon) ou être envoyées à l'adresse suivante : concoursphotobesancon@studio1517.com.



POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE, CHAQUE ENVOI DEVRA FAIRE MENTION DE L'EXPÉDITEUR : NOM, PRÉNOM.

CHAQUE PHOTOGRAPHIE DOIT IMPÉRATIVEMENT FAIRE MENTION DU LIEU ET DE LA DATE DE PRISE DE VUE.

LES PHOTOGRAPHIES DEVRONT ÊTRE VIERGES DE TOUTE SIGNATURE, BORD, CADRE OU FIORITURE AJOUTÉS.

LES PHOTOGRAPHIES DEVRONT ÊTRE LIVRABLES EN HAUTE DÉFINITION (SUPÉRIEURE À 1 MO MINIMUM).



SÉLECTION, RÉSULTATS ET PRIX

Les photographies seront répertoriées de façon hebdomadaire et leurs auteurs avertis par courriel de leur bonne réception. Les photographies définitivement retenues seront publiées dans le cadre du City Calendrier Besançon avec mention de leurs auteurs. Ces derniers seront avertis par courriel. Les photographies retenues pourront être utilisées dans le cadre d'un accrochage présentant un florilège des meilleures photos sélectionnées pour le City Calendrier Besançon. Chaque agrandissement sera assorti du nom de l'auteur de la photographie.

Une ultime sélection des meilleures photographies reçues et sélectionnées pour être publiées dans le City Calendrier Besançon donnera lieu à une remise de prix à la date définitive de lancement du City Calendrier Besançon, prévue en septembre 2013.

1er prix : 1 week-end* à Besançon valable pour deux personnes + 1 ouvrage Victor Hugo

2e prix : 1 week-end* à Besançon valable pour deux personnes

3e prix : 1 ouvrage Victor Hugo

4e au 6e prix : Visites guidées au choix parmi la programmation de Besançon Tourisme et Congrès

7e au 10 e prix : Entrées Citadelle de Besançon, inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

** le week-end (2 jours/1 nuit) d'une valeur approximative de 92€ par personne comprend une nuit en chambre double dans un établissement 2 étoiles, le petit déjeuner, la taxe de séjour, un diner hors boisson, une entrée Citadelle, une entrée au Musée du Temps ainsi qu'une visite guidée de la ville en fonction des dates proposées dans le programme disponible auprès de Besançon Tourisme et Congrès.
Week-end valable pour deux adultes.*

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du lauréat. Le lauréat s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Concours, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.



COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection des photos lauréates est composé de représentants de Studio 1517, de Besançon Tourisme et Congrès.

Le comité choisira les photographies éligibles au terme du concours.





PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur de la ou des photographie(s) remise(s) et que leur utilisation par Studio 1517 ne se fera pas en violation de droits de tiers, à quelque titre que ce soit. Il garantit Studio 1517 contre toutes contestations et revendications des tiers à ce titre. La présence de personnes reconnaissables sur les photographies devra ainsi faire l'objet d'une autorisation écrite de celles-ci, sauf cas prévus par la réglementation en vigueur.

La participation au concours implique l'octroi, à titre gratuit, d'une licence sur les photographies qui seront sélectionnées par Studio 1517. Cette licence permettra l'utilisation de ces photographies dans le cadre exclusif de l'édition du City Calendrier Besançon et de l'organisation d'un accrochage d'une sélection de clichés.

Si une autre utilisation que celles décrites précédemment devait être faite des photographies, Studio 1517 s'engage à demander par écrit l'autorisation spéciale à son auteur.



CLAUSES GÉNÉRALES

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque participant certifie que rien dans son activité professionnelle ne s'oppose à sa participation au présent concours. Studio 1517 se réserve le droit de mettre fin au présent concours à tout moment, sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due.

Les participants autorisent expressément la Studio 1517 à utiliser leurs nom, prénom dans le cadre du présent concours ou à des fins de communication sans que cette utilisation ne puisse ouvrir aucun droit. En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Loi Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant recueillies pour les besoins du concours.

Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à :

M. Olivier Bouzard
SAS 1517 Diffusion
4 passage Godard - 76620 Le Havre
Tél : 02 76 80 79 55 - contact@studio1517.com

Le présent règlement est disponible sur le site Internet www.studio1517.com et sur le site de Besançon Tourisme et Congrès www.besancon-tourisme.com

